



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



11107822

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

04 JUL. 2011

Greffe
Le GreffierMarianne DEREZE
Greffier en Chef

N° d'entreprise : 0897.358.282

Dénomination

(en entier) : E.D.E.N

(en abrégé) :

Forme juridique : association sans but lucratif

Siège : Elseroux 35, 4890 THIMISTER-CLERMONT

Objet de l'acte : Démissions, Renouvellement conseil d'administration et modification des statuts

1. Approbation du PV de l'AG 2010

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Approbation des comptes 2010

L'assemblée générale approuve les comptes annuels 2010 en annexe, présentés en détails aux membres.

L'exercice 2010 se termine par une perte d'exploitation.

Décharge est donnée aux administrateurs pour leur gestion.

3. Budget 2011

L'assemblée générale approuve le budget 2011 présenté en annexe.

Le montant de la cotisation annuelle reste fixée à 25€ et doit être réglée pour le 31/07/2011.

4. Démissions

L'assemblée générale prend acte des démissions suivantes :

- Monsieur Burgers Vincent en date du 31 mars 2011

- Madame Geenen Chrystelle à dater de ce jour.

5. Modification de l'art. 28 des statuts

Il est décidé à l'unanimité de réduire le nombre minimum de membres au conseil d'administration à 3 personnes.

6. Renouvellement du Conseil d'Administration

A l'unanimité sont élus parmi les membres en tant qu'administrateurs pour occuper les différents mandats :

- Président : Monsieur Beuken Joseph,

- Vice-président : Monsieur Simon Jean-Claude,

- Secrétaire : Madame Meyers Sandrine,

Le Conseil d'administration élit en son sein les personnes suivantes comme :

- Délégués à la gestion journalière :

- Monsieur Beuken Joseph,

- Personne habilitée à représenter l'association :

- Monsieur Beuken Joseph,

Thimister, le 30/05/2011

Joseph Beuken

Président

Déposé en même temps PV AG 30/05/2011.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature